



CANAUX DU ST LAURENT.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumissions pour les canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest MARDI, le 12^e jour de février prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée inférieure du canal du Rapide Plat, on division centrale des canaux de Williamsburgh, et aussi creuser, &c., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ainsi que des plans et devis des divers travaux pourront être examinés au bureau de l'ingénieur Local, Dickenson's Landing; et pour les travaux à faire à la tête du Canal des Galops ils pourront être examinés à la maison de l'écluseur près de l'endroit, et dans chaque cas des plans, etc., pourront être vus à ce bureau dès et après Mardi le 20^e jour de janvier courant, où des formules imprimées de soumission seront fournies.

Les entrepreneurs sont informés par le présent que des tranchées d'essai ont été faites dans les sections de travaux de CORNWALL et du RAPIDE PLAT, et ils sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être strictement conforme aux formules imprimées, et d'être accompagnée d'une lettre disant que le soumissionnaire ou les soumissionnaires ont soigneusement examiné le localité et la nature des matières trouvées dans les tranchées d'essai, etc.

Dans le cas de sociétés commerciales, la soumission devra porter la signature particulière, la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus un *certificat de dépôt dans une banque* pour la somme de \$4,000 devra accompagner la soumission pour les travaux du canal de Cornwall. La soumission pour les travaux du Rapide Plat devra être accompagnée d'un *certificat de dépôt dans une banque* pour une somme de \$3,000. Les soumissions pour le creusement, etc., à la tête du canal des Galops devront aussi être accompagnées d'un *certificat de dépôt dans une banque* pour une somme de \$3,000. Les divers certificats de dépôts (des chèques ne seront pas reçus) doivent être transférés par endossement à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, et seront considérés si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux taux et aux conditions mentionnés dans l'offre. Les certificats de dépôts ainsi transmis seront renvoyés aux diverses personnes dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Ce Département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, }
Ottawa, 21 Janvier 1884 }
31 Janvier 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska. }
No. 557.

DAME LEONTINE DIONNE, épouse de Sieur Honoré Dionne,
cultivateur, de la paroisse de St Philippe de Néry,
Demanderesse,

Le dit HONORÉ DIONNE, Défendeur.

Une action de séparation de biens a été instituée en cette cause

L. A. LANGLAIS,

Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, le 26 Novembre 1883.
31 janvier, 1884.

VENTE PAR LE SHERIF.

CHARLES FREDERIC ADOLPHE BERTRAND, écuyer, marchand de l'Île-Verte, JEAN-BAPTISTE BEAULIEU notaire, de Cacouna, et ELZEAR PELLETIER, écuyer, marchand, de Fraserville, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Benjamin Dionne, contre MARIE MICHAUD, de Saint-Modeste, veuve de feu Pierre Labonté:

Une terre sise et située dans le deuxième rang du township Witworth, dans la paroisse de Saint Modeste, contenant deux arpents de front sur environ vingt-huit à trente arpents de profondeur; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata, en la paroisse de l'Île-Verte, MARDI, le CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures avant midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

31 janvier 1884.

PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES 1884.

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du Canada. — Blé & Patates de semence.

Catalogues gratis.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Corisiers, Vignes.
Galeillers, Groseillers, Framboisiers, Rosiers, Fraisiers.
Erables argentés, Erables Negundo (à Giguère) \$3, \$10, \$15 le 100. — Peupliers argentés.
Marouniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc.
Spécialités par la malle: "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.
25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1.
Erables Negundo 50 cts. à \$1 la doz. Chênes \$1 la doz. Ormes \$2 la doz.
Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre.
Blé de Semence, à barbe, "Manitoba & Minnesota," blé le plus hâtif, \$4.20 le sac.
Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives 200 de 100 lbs, \$1.
Echantillon de Blé & Patates par malle, 5 cts chaque.
Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies, Comté L'Islet P. Q.

31 janvier 1884.

A VENDRE.

UNE TERRE située en la paroisse de la Rivière Ouelle, de la contenance d'environ cent douze arpents de superficie, la propriété de la succession de feu Abdon Rémi Langlais, avec maison, hangar, granges et étables dessus construits. Il suffit de dire que cette terre longe la Rivière-Ouelle, pour établir qu'elle est une des meilleures terres du comté de Kamouraska.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné, ou à Messieurs Jean-Baptiste Richard, Thomas Langlais et Pierre Garon, de la Rivière-Ouelle.

JOSEPH-LUC MARTIN,

Tuteur.

Rivière-Ouelle, 26 janvier 1884.

31 janvier 1884

Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.